

Compte-rendu du Conseil scientifique de l'INEE du 15 septembre 2016.

(Ce compte-rendu syndical SNTRS-CGT ne prétend pas être exhaustif.)

La Directrice de l'INEE a annoncé une « augmentation » du budget 2017 de 1,5% juste de quoi couvrir l'augmentation du point d'indice, le GVT et le RIFSEEP et le souhait du président de maintenir le recrutement à 300 chercheurs et 300 IT grâce aux ETPT ! Elle a redonné les chiffres de l'INEE : 88 unités, 6752 personnels dont 4329 permanents (2704 C et 1625 IT) présent dans 23 Labex, 4 Equipex, 3 infrastructures. 12 unités renouvelées dont une à Besançon novatrice qui fonctionne sans équipe en mode projet...

Lors du point statutaire de consultation du CSI, il n'y a pas eu besoin de voter car il n'y avait pas de divergence entre l'avis des sections et celui de la Direction de l'INEE concernant les créations et suppressions d'unités.

Cependant, nous avons demandé des explications quant à la création d'une UMR (CNRS-Université de Montpellier) composée de seulement deux personnels statutaires, un chercheur et un IT (et sans doute des CDD) dans un contexte où il est imposé à la communauté fusions et créations de méga-unités. Il s'agit d'une FRE « Chimie bio-inspirée et innovations écologiques » qui était associée à une entreprise privée mais dont le partenariat a été rompu par le CNRS, sans autres précisions...

La Directrice de l'INEE nous a informé d'une note du 13/09/2016 aux Délégués régionaux du CNRS, à destination des Directeurs d'unités. Elle leur demande en substance de jouer les gendarmes pour valider ou non les nouveaux projets de l'ANR ouverts aux jeunes chercheurs non-titulaires car leur salaire de CDD ne peut pas être financé dans le cadre du projet lui-même, mais il engage leur hiérarchie et leur établissement...

Une discussion eut lieu où globalement tous les intervenants s'exprimèrent contre ces nouveaux AAP de l'ANR visant à réduire toujours plus le CNRS à une simple « agence de moyens », etc. En fin de séance, la motion suivante a été votée à l'unanimité des présents :

« Pour son prochain AAP, l'ANR ouvre la possibilité à de jeunes chercheur-e-s non-titulaires de présenter des projets à l'AAP JCJC, tout en précisant que leur salaire ne peut pas être pris en charge dans le budget du projet.

D'autre part, les jeunes chercheur-e-s recrutés par les organismes de recherche (CNRS, Inserm, Inra...) ou par les établissements d'enseignement supérieur sur la base de la qualité de leur parcours et de leur projet scientifique, le sont sans pour autant bénéficier du soutien financier nécessaire aux projets pour lesquels ils ont été recrutés. Ce dysfonctionnement chronique est intolérable.

Devant les taux de réussite extrêmement bas de cet AAP, et sur la base de ces deux constats, nous demandons le retrait de cette nouvelle modalité de l'AAP JCJC, qui nous paraît irréaliste dans le contexte budgétaire actuel.

Nous proposons que les jeunes chercheur-e-s recrutés puissent bénéficier d'un soutien financier automatique pour leur fonctionnement pendant 4 ans, leur laissant le temps pour faire avancer leur projet de recherche, et leur donnant de meilleures chances pour postuler ultérieurement à divers appels à projets. »

Je suis intervenue sur un aspect qui ne se retrouve pas dans la motion finale (étant partie avant la fin pour rejoindre la manifestation parisienne pour l'abrogation de la loi Travail), à savoir que c'était une façon de plus de casser le statut. En effet pour l'ANR, il n'y a plus de différences entre chercheur titulaire et non-titulaire. Ainsi les prérogatives étant les mêmes, à quoi bon maintenir un statut de chercheur titulaire ? C'est la même logique de dérégulation que celle de la loi travail.

Il y eut aussi un exposé de deux membres du CSI et une discussion sur les sciences participatives (SP) et/ou citoyennes et/ou collaboratives (pas de consensus) dont je livre en vrac certains des aspects abordés :

- Certains en font sans le savoir et inversement.
- Sert à palier un manque d'effectifs.
- Comment faire collaborer citoyens et scientifiques.
- Cas particulier en santé où l'acquisition des données se fait via des objets connectés, problèmes de la confidentialité et de la perte de la relation médecin-patient.
- Surtout des retraités alors qu'ils visent les scolaires.
- Les SP pour accroître la sensibilisation et l'évaluation du changement d'opinion avant – après.

- Les SP à l'école : les rectorats sont d'accord en général, mais problème avec les enseignants, leur formation surtout avec la réforme des collèges et là aussi pas de moyens.
- Pour fidéliser les participants, il faut un retour et une écoute. La restitution demande un effort de vulgarisation.
- Qui décide des questions ? Co-construction société civile et scientifiques.
- La fiabilité des données est un gros chantier.
- Question éthique surtout posée par les chercheurs des SHS sur la non-neutralité des scientifiques, la défiance et les conflits d'intérêts.

La préparation du colloque de perspectives de l'INEE de février 2016 à Bordeaux s'est poursuivie et bientôt les textes-martyrs des différents ateliers seront en ligne pour toute la communauté.

P. Sourrouille, le 28/09/2016.